



The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System
Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent

AVIS DE LA VOIE MARITIME N° 22 - 2020

Changement aux heures limites des ententes spéciales de la section Montréal au lac Ontario

Les navigateurs sont avisés que les heures limites pour l'acceptation de navire sous entente spéciale ont été ***prolongées de six heures*** comme suit;

- Tous navires qui se rapportent en descendant à Cap Vincent après 23 h59 le 24 décembre 2020, mais ***AVANT 18h00 le 29 décembre 2020***, pourront être acceptés pour transiter la section de Montréal au lac Ontario, sous une entente spéciale, si les conditions opérationnelles le permettent.
- Tous navires qui se rapportent en montant au point d'appel 2 après 23 h59 le 24 décembre 2020, mais ***AVANT 22h00 le 29 décembre 2020*** pourront être acceptés pour transiter la section de Montréal au lac Ontario, sous une entente spéciale, si les conditions opérationnelles le permettent.
- **Aucun changement à la date de fermeture** : Tous les navires doivent être sortis de la section de Montréal au lac Ontario au plus tard à ***12h00 (midi) le 31 décembre 2020***.

Le 21 décembre 2020